

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 14 décembre 2018

3^{ème} Commission**N° CD-2018-6-3-1****Service instructeur**

DIR - Direction des routes

Service consulté

Direction Europe Attractivité et Aménagement

Direction des Affaires Financières

Direction des Affaires Juridiques

**POLITIQUE DES ROUTES, DES GRANDS EQUIPEMENTS ET
INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS**

Résumé : Le rapport présente les propositions du budget 2019 pour l'ensemble des dépenses et recettes afférentes aux politiques en faveur des routes, des grands équipements et des infrastructures de communications.

Dans ces domaines, le budget 2019 est marqué par :

- une importante augmentation du budget dédié à l'entretien et à la maintenance (28,4 M€ en investissement) notamment pour les travaux de renouvellement des couches de roulement des routes départementales et l'acquisition de matériels et d'engins,
- la poursuite des études pour la RD 105 dans le cadre de l'aménagement du Technoport à SAINT-LOUIS,
- le démarrage des travaux de la déviation de BALLERSDORF et des écrans acoustiques à HOUSSEN,
- le basculement de la radio analogique vers le numérique,
- la poursuite du projet Très Haut Débit Alsace visant à déployer la fibre optique à l'horizon 2022 dans toutes les communes relevant de la zone d'initiative publique,
- le soutien en faveur des équipements de transport aérien et ferroviaire,
- le soutien aux investissements des Ports Mulhouse Rhin dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020.

Au plan budgétaire, le montant global des crédits de paiement s'élève à un total de 55 368 601 € toutes dépenses confondues, dont 50 978 000 € pour les routes et 4 390 601 € pour les grands équipements et infrastructures de communications. Le montant global des autorisations de programme s'élève à un total de 42 342 000 € (42 282 000 € pour les routes et 60 000 € pour les grands équipements et infrastructures de communications).

I. POLITIQUE EN FAVEUR DES ROUTES

La politique du Département, qui est conduite au sein de la Direction des Routes, poursuit les objectifs suivants en 2019 :

- ❖ maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier pour garantir, durablement, aux usagers des conditions de circulations sûres et fluides. Un budget de 12 M€, en forte hausse par rapport aux dernières années, est inscrit pour assurer le renforcement des chaussées, et ainsi tendre vers un renouvellement suffisant du patrimoine.
- ❖ moderniser nos outils de communication, avec le remplacement des radios analogiques devenues obsolètes par un réseau numérique à la norme TETRA qui permet d'envisager des applications variées dans l'information en temps réel des usagers.
- ❖ renouveler la flotte de matériels et d'engins qui permet aux personnels de la Direction des Routes d'assurer en régie des missions d'entretien et d'exploitation du réseau. Compte tenu du matériel vieillissant, un budget exceptionnel de 4,5 M€ sera consacré à l'acquisition de camions et divers matériels.
- ❖ terminer les nombreuses opérations d'investissement engagées, notamment les derniers paiements pour les aménagements routiers nécessaires aux transports exceptionnels depuis BELFORT ainsi que pour l'échangeur de l'A35 à BARTENHEIM.
- ❖ redémarrer le schéma des pistes cyclables avec de nouvelles sections à VALDIEU LUTRAN et entre WALDIGHOFFEN et ILLTAL ainsi que la piste cyclable entre RIXHEIM et RIEDISHEIM le long de la RD 66.

Et conformément au calendrier prévisionnel des opérations prioritaires du volet routier du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) départemental voté le 21 décembre 2017 :

- ❖ engager de nouvelles opérations. Parmi les opérations dont le démarrage des travaux est programmé cette année, nous pouvons citer la déviation de BALLERSDORF, ainsi que des opérations de plus faibles montants telles que les écrans acoustiques à HOUSSEN et divers aménagements d'aires de covoiturage le long des RD.
- ❖ poursuivre les études pour les opérations lourdes qui seront demain un levier pour l'économie (aménagement de la RD 105 à SAINT-LOUIS, barreau de VIEUX-THANN) ou l'aménagement du territoire (Liaison ALTKIRCH - MULHOUSE - BURNHAUPT).

Le présent rapport, qui vous est soumis à l'occasion du budget primitif 2019, présente de manière détaillée les actions qui pourront être conduites dans ces perspectives, suivant cette répartition :

- A. Entretien courant et maintenance du réseau routier (fonctionnement et investissement)
- B. Travaux neufs (opérations individualisées, études, aménagements cyclables)
- C. Aides indirectes (CPER, subventions, convention pour l'achèvement de la voie sud de Mulhouse)

DEPENSES	INVESTISSEMENT	CA 2017 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	Δ BP 2019 / BP 2018 (%)	Δ BP 2019 / BP 2018 (€)	AP/AE nouvelles
	Maintenance du réseau routier	15 336 416	17 915 000	28 370 000	+ 58 %	10 455 000	33 300 000
	Travaux neufs	3 032 200	8 984 000	12 655 000	+ 41 %	3 671 000	8 582 000
	Aides indirectes	2 337 000	2 622 000	2 245 000	- 14 %	- 377 000	400 000
	TOTAL dépenses investissement	20 704 616	29 521 000	43 270 000	+ 47 %	13 749 000	42 282 000
	FONCTIONNEMENT	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Δ BP 2019 / BP 2018 (%)	Δ BP 2019 / BP 2018 (€)	AP/AE nouvelles
	Transports	4 480 868	0	0	0	0	0
	Entretien courant du réseau routier	7 318 452	7 963 000	7 708 000	- 3 %	- 255 000	0
	TOTAL dépenses fonctionnement	11 799 320	7 963 000	7 708 000	- 3 %	- 255 000	0
	DEPENSES TOTALES (A)	32 503 936	37 484 000	50 978 000	36 %	13 494 000	42 282 000

RECETTES	INVESTISSEMENT	CA 2017 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	Δ BP 2019 / BP 2018 (%)	Δ BP 2019 / BP 2018 (€)	AP/AE nouvelles
	Maintenance du réseau routier	432 658	430 000	640 000	+ 49 %	210 000	- 220 000
	Travaux neufs	918 617	3 900 000	3 448 000	- 12 %	- 452 000	2 808 784
	Aides indirectes	0	56 000	0	- 100 %	- 56 000	0
	TOTAL recettes investissement	1 351 275	4 386 000	4 088 000	- 7 %	- 298 000	2 588 784
	FONCTIONNEMENT	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Δ BP 2019 / BP 2018 (%)	Δ BP 2019 / BP 2018 (€)	AP/AE nouvelles
	Transports	0	0	0	0	0	0
	Entretien courant du réseau routier	671 749	800 000	800 000	0	0	0
	TOTAL recettes fonctionnement	671 749	800 000	800 000	0	0	0
	RECETTES TOTALES (B)	2 023 024	5 186 000	4 888 000	- 6 %	-298 000	2 588 784

	CA 2017 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	Δ BP 2019 / BP 2018 (%)	Δ BP 2019 / BP 2018 (€)	AP/AE nouvelles
TOTAL DEPENSES NETTES (A-B)	30 480 912	32 298 000	46 090 000	43 %	13 792 000	39 693 216

Depuis 2018, l'intégralité des dépenses de fonctionnement relatives au transport des élèves handicapés est inscrite au budget de la MPDH. Dans le domaine des transports, il convient de préciser que la convention qui définit les modalités de financement de la navette de l'Euroairport arrive à échéance le 31 décembre 2018. Pour cette raison, les crédits de fonctionnement correspondants à la participation du Département à ce service (105 000 € en 2018) ne sont pas reconduits dans le cadre du BP 2019.

A. Entretien et maintenance du réseau routier

En 2019, l'entretien du réseau routier mobilisera 7 708 000 € en fonctionnement et 28 370 000 € en investissement. Ces inscriptions budgétaires se caractérisent par une forte augmentation du budget dédié à l'entretien et à la maintenance du réseau routier (+ 10 455 000 € en investissement, soit + 58 %).

Dans ce domaine, des prévisions de recettes sont également inscrites à hauteur de 1 440 000 €. Elles concernent les redevances d'occupations du domaine public routier départemental (530 000 €), le produit des radars automatiques (430 000 €), les ouvertures de glissières pour les convois exceptionnels (220 000 €), le financement de CORA au titre des travaux de réparation du pont sur la RD 429 pour la voie d'accès du centre commercial (210 000 € HT) et le remboursement des dépenses d'entretien de la RD 432 par les cantons suisses (50 000 €).

1) Entretien courant du réseau routier et missions supports (programmes A638, A671, A679, A739, A779 et J632)

Le budget réservé à l'entretien courant hors viabilité hivernale et aux missions supports, alloué aux unités du siège, au Service Routes et Matériels et aux Agences Territoriales Routières, est de 5 308 000 € inscrits dans la section de fonctionnement.

L'entretien courant se décline de la manière suivante :

- Chaussées : réparations ponctuelles, souvent liées aux dégâts d'hiver, par pontage des fissures, mise en œuvre d'enrobés à froid ou par Point à Temps Automatiques (PATA) pour prolonger la durée de vie des chaussées en attendant la pose d'un revêtement complet. Une partie des dépenses liées aux travaux de purge (200 000 €) est désormais imputée en investissement.
- Ouvrages d'assainissement : curage de fossés, entretien des avaloirs, des bassins de traitement, des pompes de relevage.
- Fauchage et nettoyage des accotements : réalisation du fauchage mécanique et manuel, ramassage tout au long de l'année des détritiques pour maintenir la propreté des dépendances.
- Ouvrages d'art : petits travaux de maçonnerie, peinture des garde-corps.
- Plantations : travaux d'élagage des arbres le long des RD. Les dépenses liées à l'abattage (50 000 €) sont désormais inscrites au budget d'investissement.
- Entretien des équipements : réparation des glissières, ouvertures des glissières pour les passages des transports exceptionnels, réparation de la signalisation verticale, maintenance de l'éclairage public, des feux tricolores et des matériels de comptage avec les consommations électriques induites.
- Entretien des itinéraires cyclables départementaux : missions similaires à celles réalisées sur les RD.
- Frais de fonctionnement du réseau numérique TETRA : redevances, factures d'électricité et locations (nouvelle ligne de dépense inscrite à hauteur de 100 000 € pour le BP 2019).
- Missions supports : carburant et entretien des matériels hors viabilité hivernale, ainsi que diverses conventions et participations, dont 140 000 € pour l'entretien des routes départementales dans la ville de MULHOUSE.

2) Viabilité hivernale (A638)

Le budget affecté à la viabilité hivernale est de 2 400 000 € pour 2019. Ce montant prévisionnel correspond à un hiver peu rigoureux. Il comprend le carburant et l'entretien des matériels, la location de camions et engins de chargement, les contrats passés avec des entreprises privées et la fourniture de sel.

Un ajustement de dépenses sera effectué, le cas échéant, en DM 1 en fonction du bilan définitif en fin de campagne hivernale.

En résumé, il est proposé, pour la section de fonctionnement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 7 708 000 € et des prévisions de recettes de 800 000 €.

3) Maintenance des Routes Départementales (renforcement sur RD, assainissement et plantations, calibrage en traverse d'agglomération, rénovation des pistes cyclables et aménagement de maintenances urgentes : programmes A131, A131A, A132, A133, A179, A136)

Cette partie du budget correspond au renouvellement des couches de roulement et aux travaux connexes sur routes départementales (assainissement, plantations, maintenance urgente). Ces programmes constituent une intervention périodique indispensable pour maintenir le patrimoine en état, assurer l'étanchéité de la route et garantir une adhérence correcte.

Un budget de 12 M€ est prévu sur le programme « travaux de renforcement de chaussée », en forte hausse par rapport à 2018 (6,7 M€ votés au BP 2018, réajustés à 8,35 M€ après DM 1) pour tendre vers un renouvellement annuel de 6 % du patrimoine.

Le programme dédié aux travaux d'assainissement est abondé de 125 000 € supplémentaires du fait du lancement d'une campagne de recensement, diagnostic et de mise à niveau de la centaine de bassins existants, ce qui permettra d'élaborer une politique de gestion de ces équipements.

Le budget du programme « rénovation des itinéraires cyclables » est également proposé à la hausse entre 2018 et 2019 (+ 90 000 €) afin d'intégrer le besoin de réparation d'une passerelle sur la DOLLER à SENTHEIM.

Les travaux de calibrage qui accompagnent les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes nécessitent le maintien d'un budget en crédits de paiement de 2,25 M€. Il est proposé de ne pas mobiliser à ce stade un montant plus élevé de crédits de paiement, un réajustement sera possible par décision modificative en fonction du volume réel des demandes de paiement des communes.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 15 680 000 € et une autorisation de programme de 20 150 000 €.

4) Rénovation et maintenance des ouvrages d'art (programmes A134, A135 et A137)

Les ratios issus des diverses études nationales indiquent que les budgets annuels à allouer à la maintenance et à la surveillance d'un parc d'ouvrages d'art doivent être de l'ordre de 0,5 à 0,6 % de la valeur à neuf du patrimoine pour la maintenance, et de 10 % des crédits alloués à la maintenance pour la surveillance. Par application de ces ratios, le budget ainsi calculé pour le département du Haut-Rhin devrait être de 4,75 M€ pour la maintenance (et 0,45 M€ pour la surveillance) alors que celui-ci oscille entre 3 et 3,5 M€ ces dernières années.

Il vous est donc proposé d'augmenter le budget alloué aux ouvrages d'art (+ 1 M€ par rapport au BP 2018) afin de maintenir un niveau d'entretien en adéquation avec le parc existant et ainsi limiter le risque de grosses opérations de maintenance, voire de fermeture d'ouvrage.

Les principales opérations envisagées en 2019 sont les suivantes :

- Réparation du pont sur l'Ill (RD 47) à REGUISHEIM ;
- Réparation du pont sur les voies ferrées (RD 30) à WETTOLSHEIM (dates calées avec SNCF depuis 2017) ;
- Reconstruction d'un mur en gabions soutenant la RD16 à FOLGENSBOURG ;
- Réparation du pont sur le canal déclassé (RD 39) à MULHOUSE (travaux coordonnés avec la pose des réseaux de chauffage urbain) ;
- Réparation du pont sur la voie d'accès CORA (RD 429) à WITTENHEIM (le préfinancement par CORA fait l'objet d'une prévision de recettes 2019 de 210 000 €).

Il est également proposé de réaliser un diagnostic initial de l'état de la soixantaine de filets pare-blocs existants sur le réseau routier départemental.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 4 100 000 €, une autorisation de programme de 4 450 000 € et des prévisions de recettes de 210 000 €.

5) Opérations de sécurité et installations de voirie (programmes A141 et A142)

Cette section du budget permet de réaliser un ensemble de petites interventions de sécurisation du réseau. Il s'agit d'opérations ponctuelles visant à rectifier des virages, améliorer la visibilité, protéger les accotements, reconfigurer des carrefours etc... Ce programme est alimenté par une recette, estimée à 430 000 € pour 2019, versée par l'Etat pour les amendes de polices relevées par les radars automatiques.

Une partie importante du budget de ce programme (1,1 M€ de CP et 0,5 M€ d'AP) permet de poursuivre l'opération de basculement de la radio analogique vers un réseau numérique « TETRA ». Les AP complémentaires sur cette opération sont justifiées par des dépenses d'investissement non prévues initialement, à savoir :

- la construction en 2019 d'un pylône à BURNHAUPT car l'équipement actuel pose des difficultés techniques,
- la création d'un relais supplémentaire du fait d'une mauvaise estimation de la hauteur du château d'eau de FOLGENSBOURG,
- le paiement en investissement de la redevance d'usage à TDF.

L'ensemble des dépenses sur cette opération « TETRA » s'élève désormais à un total estimé de 2,2 M€ (1,7 M€ affectés + 0,5 M€ inscrits dans le cadre du BP 2019).

Le budget dédié aux autres installations de voirie présente également un besoin complémentaire (+ 50 000 €) afin de renouveler certaines stations de comptage SIREDO très anciennes et d'installer 7 nouvelles caméras (col du Ballon d'Alsace, trémie du carrefour des casernes à COLMAR, échangeurs RD 83/RN 66, RD 430/RD 83 et RD 83/RD 18bis ...) pour les besoins de l'exploitation.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 2 100 000 €, une autorisation de programme de 1 800 000 € et des prévisions de recettes de 430 000 €.

6) Exploitation : signalisation verticale, signalisation horizontale, dispositifs de retenue et éclairage public (programmes A151, A152, A153 et A155)

Ces programmes financent les signalisations verticales et horizontales, la maintenance et le déploiement de dispositifs de retenue.

La signalisation horizontale répond à un besoin de sécurité routière, notamment de nuit et par mauvais temps et les dispositifs de retenue ou glissières de sécurité protègent les usagers par rapport aux obstacles latéraux : arbres, signalisation, talus ou fossés. Le budget 2019 portera en priorité sur la maintenance des glissières existantes et la poursuite du programme d'équipement d'écrans sous glissières pour la sécurité des deux roues. Un budget complémentaire de 100 000 € est inscrit pour tenir compte du financement nécessaire à la refonte des schémas directeurs de signalisation directionnelle, touristique et cyclable.

Pour la signalisation verticale, les investissements concerneront pour l'essentiel la signalisation de police, la signalisation temporaire ainsi que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 1 990 000 € et une autorisation de programme de 2 200 000 €.

7) Acquisition de matériels et d'engins (programme A156)

Une part importante des missions d'entretien et d'exploitation du réseau est assurée en régie par le personnel départemental. Pour l'exercice de ces tâches, les agents disposent d'une flotte de matériels et d'engins qu'il convient de renouveler périodiquement.

Afin de préciser les besoins d'investissement dans ce domaine pour les prochaines années, un plan pluriannuel des investissements dédié au renouvellement du matériel et des engins a été élaboré par la Direction des Routes.

Le matériel est aujourd'hui vieillissant, et de ce fait, les centres routiers constatent une indisponibilité grandissante des matériels qui leur sont affectés. Il est donc proposé de procéder à une importante revalorisation des crédits annuels (+ 3,5 M€ / BP 2018). Avec cette forte augmentation des crédits 2019, le budget annuel pourra être stabilisé à 1,6 M€ à partir de 2020.

Sur les 5 prochaines années, il est notamment prévu d'acquérir une trentaine de camions, du matériel de fauchage (tracteurs, tondeuses...) et de déneigement (lames, saleuses, turbines, fraises à neige...), une quarantaine de véhicules utilitaires ou fourgons et divers autres matériels (remorques, petits matériels).

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 4 500 000 € et une autorisation de programme de 4 700 000 €.

B. Travaux neufs

1) Constructions neuves, travaux sur RD (programme A111)

Il s'agit d'opérations d'investissement modestes mais qui présentent un intérêt pour la sécurité des usagers de la route et pour l'aménagement du territoire. Les besoins de CP 2019 s'élèvent à 2,439 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 2,604 M€) et permettent de financer :

a) la poursuite et/ou l'achèvement de travaux déjà engagés et dont il convient d'inscrire des crédits de paiement en 2019 :

- les écrans acoustiques à HOUSSEN (910 000 € en dépenses 2019 et 601 000 € de prévisions de recettes 2019 du fait de la participation attendue de l'Etat).
- les derniers paiements de la 2^{ème} phase des aménagements pour le passage des transports exceptionnels (670 000 €, avec le solde des participations attendues de la Communauté d'Agglomération du Grand BELFORT à hauteur de 1,875 M€).

b) le lancement d'opérations (travaux et/ou études) :

- l'aménagement d'aires de covoiturage le long des RD (plusieurs projets existent : NIEDERENTZEN, NIEDERERGHEIM, BOLLWILLER... : 300 000 € de CP en 2019).
- l'aménagement des carrefours RD28 / RD11 à KIENTZHEIM (230 000 € en dépenses et 128 000 € en recettes) et RD 41/43 à WIHR AU VAL (130 000 € de CP et 47 000 € d'AP).
- le début des travaux programmés au Col de la SCHLUCHT pour les protections contre les risques d'avalanches (150 000 € de CP et 400 000 € d'AP).
- la prise en charge d'une partie des dépenses inhérentes à la sécurisation de l'éperon rocheux sur les hauteurs de la RD 415 (42 000 € au titre des études et des travaux de chaussée).
- des frais d'études pour l'aménagement de la RD 419 à FRANKEN (7 000 €).

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 2 439 000 €, une autorisation de programme de 447 000 € et des prévisions de recettes de 2 604 000 €.

2) Aménagement d'itinéraires cyclables (programmes A171 et A472)

Les CP 2019 s'élèvent à 1,214 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 0,119 M€, soit une dépense nette de 1,095 M€) et permettent de financer :

- a) La **poursuite et/ou l'achèvement de travaux déjà engagés** et dont il convient d'inscrire des crédits de paiement en 2019 :
- l'itinéraire cyclable HIRSINGUE/ROPPENTZWILLER (285 000 € de CP et 500 000 € d'AP).
 - l'itinéraire cyclable sur le pont (RD415) à VOGELGRUN (79 000 € de recettes).
- b) Le **lancement d'opérations (travaux et/ou études) pour :**
- l'itinéraire cyclable RD 66 entre RIXHEIM et RIEDISHEIM (506 000 € en AP et CP).
 - l'Eurovéloroute n° 6 à VALDIEU-LUTRAN (238 000 € de dépenses et 40 000 € de recettes 2019) : opération inscrite au BP 2018 mais décalée en 2019 afin de régler les aspects fonciers liés au tracé de la piste cyclable.

- l'IC le long de la RD 55 à BALDERSHEIM (112 000 € de CP et 49 000 € d'AP) : opération inscrite au BP 2018 mais décalée en 2019.
- diverses études et solde de travaux (73 000 € de CP et 70 000 € d'AP) : notamment pour l'IC entre PFEFFERHOUSE et BONFOL (SUISSE) et l'IC entre SCHLIERBACH et HABSHEIM.

Au regard des procédures juridiques en cours, la somme prévisionnelle de 120 000 € pour l'IC BOUXWILLER FISLIS n'est pas réinscrite au stade du BP 2019.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 1 214 000 €, une autorisation de programme de 1 125 000 € et des prévisions de recettes de 119 000 €.

3) Opérations individualisées du PPI et études (programmes A112, AAA1 ... ASD11)

Les CP 2019 s'élèvent à 9,002 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 0,725 M€, soit une dépense nette de 8,277 M€) et permettent de financer les opérations suivantes :

- **déviaton de BALLERSDORF (5 000 000 €)** : financement des travaux de terrassements et des ouvrages d'art (démarrage prévu en avril 2019).
- **liaison RD 66/RD 35 VIEUX THANN (800 000 € en CP et 6 660 000 € en AP)** : l'année 2019 sera consacré aux dernières acquisitions foncières et à la consultation des entreprises pour un démarrage des travaux en 2020 (avec versement de l'avance forfaitaire fin 2019). Les AP relatifs à l'ensemble des études et travaux sont proposées au vote du BP 2019, conformément à l'enveloppe financière prévisionnelle valeur mars 2018.
- **échangeur A 35/RD 66 à BARTENHEIM (710 000 € en dépenses et 625 000 € en recettes)** : derniers paiements pour les travaux qui seront réceptionnés fin 2018 (financement à 50 % par l'Etat - CPER).
- **liaison ALTKIRCH MULHOUSE BURNHAUPT (600 000 €)** : début des travaux pour l'aménagement du carrefour giratoire du Capharnaüm.
- **aménagement de la RD 105 à SAINT LOUIS pour Euro3Lys – « Technoport » (900 000 € en dépenses)** : poursuite des études. Le phasage financier de l'opération, tant en dépenses qu'en recettes est actuellement en cours de réactualisation. A ce stade, il est proposé de ne pas inscrire de prévisions de recettes tant que le protocole financier n'a pas été validé par les différents partenaires (Unibail, Département du Haut-Rhin, SAINT LOUIS AGGLOMERATION). En tenant compte de l'ensemble des recettes attendues sur cette opération (participations d'UNIBAIL et de SLA, retour sur fiscalité), les recettes à percevoir en 2019 pourraient s'élever à 2,1 M€.
- **liaison A 35/RD 18 à hauteur de ROUFFACH (287 000 €), Rocade ouest de COLMAR (150 000 € en dépenses), barreau ouest d'ALTKIRCH (155 000 €), liaison A 35/RD 201 à hauteur d'ENSISHEIM (70 000 €), sécurisation du carrefour du château d'eau à KINGERSHEIM (50 000 €)** : poursuite des études.
- **les études pour la liaison A 35 (ENSISHEIM) – FESSENHEIM – RHIN - A5 allemande (62 500 € de CP et 200 000 € d'AP)** : financement de 12,5 % du montant de l'étude de mobilité d'opportunité qui vise à expertiser les besoins de mobilité entre les bassins compris entre les agglomérations de COLMAR et de FRIBOURG. Une AP nouvelle de 200 000 € est également inscrite pour les études de la liaison routière A 35-A5.

- **le financement des études pour la création d'un demi-échangeur RD 83/RD 4 à HOUSSEN** (100 000 € de CP et de recettes prévisionnelles du fait du financement CORA) : décalage d'une partie des dépenses inscrites au BP 2018.
- **déviations de WINTZENHEIM (60 000 €)** : financement des travaux de finition (aménagement paysagers du giratoire de la Croix blanche).
- **études pour les schémas directeurs de la signalisation directionnelle routières, touristique et des itinéraires cyclables** (37 500 € de CP et 150 000 € d'AP).
- **déviations d'ASPACH (20 000 €)** : dernières dépenses.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 9 002 000 €, une autorisation de programme de 7 010 000 € et des prévisions de recettes de 725 000 €.

C. Investissements indirects

1) Participation aux investissements de l'Etat (programme A221)

Cette politique traduit la participation du Département aux différentes actions relevant du Contrat de Plan Etat-Région.

Selon la programmation financière actualisée par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'appel de fonds pour le Département pourrait être, en 2019, de 1 500 000 € pour la poursuite des travaux de l'A 36 à MULHOUSE et 250 000 € pour l'aménagement des plateformes douanières du Sud Alsace.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 1 750 000 €.

2) Aides à la voirie communale (programme A283)

L'inscription proposée est évaluée à 400 000 € de CP 2019 et d'AP 2019.

Ce montant reste estimatif car les opérations relevant du programme « Aménagement des Routes Départementales en agglomération » dépendent du rythme des travaux adoptés par les communes. La plupart de ces dossiers sont financés sur l'enveloppe « Amendes de police » gérée par l'Etat et n'impactent donc pas le budget du Département.

La dotation « Amendes de police » ayant été insuffisante en 2018 pour traiter l'ensemble des demandes de subvention, il vous est proposé d'instruire les derniers dossiers réceptionnés en 2018 au titre du programme 2019 « Aménagement des RD en agglomération », d'où une augmentation du budget à inscrire au BP 2019 sur ce programme d'investissement (+ 300 000 €). Ce budget sera également mobilisé pour les dépenses relatives aux dossiers retenus au titre Fonds de Solidarité d'Urgence dans le cadre des travaux de réfection des voies communales suite aux intempéries de juin 2018.

Par ailleurs, une actualisation des taux de subvention est proposée pour les dossiers qui seront réceptionnés complets à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette nouvelle grille des taux est applicable pour les dossiers réceptionnés à compter du 1^{er} janvier 2019.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 400 000 € et une autorisation de programme de 400 000 €.

3) Participation du Département à l'achèvement de la voie sud de MULHOUSE (programme AW211)

Conformément aux dispositions de la convention n° 32/2013 signée avec la Ville de MULHOUSE le 26 septembre 2013, le Département participe au financement des travaux de mise à gabarit de l'ouvrage d'art pont rail existant dans la continuité du quai d'Isly et de l'aménagement de la voie Sud. A ce titre, un budget de 95 000 € est provisionné sur ce programme : ce premier versement est dû dès lors que l'ordre de service du démarrage des travaux sera notifié à l'entreprise titulaire du marché.

Il convient également de rappeler que le financement du Département à l'achèvement de la partie centrale de la Voie sud de MULHOUSE a fait l'objet d'un paiement de 5 860 000 €. Le dernier acompte correspondant au solde de la convention financière n° 33/2013 signée le 26 septembre 2013 (dont le montant non stabilisé au stade du BP 2019 ne devrait pas excéder 135 000 €) sera à verser en 2019 suivant le bilan définitif de l'opération.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 95 000 €.

II. POLITIQUE EN FAVEUR DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS

Cette politique s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- A. Projet Très Haut Débit (THD) Alsace**
- B. Raccordement ferré de l'EuroAirport**
- C. Aéroports de Colmar-Houssen et de Mulhouse-Habsheim**
- D. Prolongement de la ligne n°3 du tramway de Bâle jusqu'à la Gare de Saint-Louis**
- E. Soutien aux investissements des Ports Mulhouse Rhin dans le cadre du CPER 2015-2020**
- F. LGV Rhin Rhône – branche Est**
- G. Adhésion à l'association EAP EXPRESS**

et son budget primitif 2019 est résumé dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	Ecart en € BP 2019/BP 2018	Ecart % BP 2019/BP 2018	AP nouvelles
Dépenses de fonctionnement	60 000	60 000	61 000	1 000	1,66 %	
Dépenses d'investissement	1 088 004,04	1 367 831	4 329 601	2 961 770	216,53 %	60 000
Total dépenses (A)	1 148 004,04	1 427 831	4 390 601	2 962 770	207,50 %	
Total recettes (B)	0	0	0	0		
Dépenses nettes (A-B)	1 148 004,04	1 427 831	4 390 601	2 962 770	207,50 %	

A. Projet Très Haut Débit (THD) Alsace (programme A293)

La Région, chef de file, et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont engagés conjointement dans le déploiement du Réseau d'Initiative Publique (RIP) dénommé « Très Haut Débit Alsace » ou « THD Alsace », en complément du déploiement privé (73 communes - 49 % de la population alsacienne).

Reposant sur un partenariat public (36 % de l'investissement) / privé (64 % de l'investissement), sa mise en œuvre a été concédée à la société ROSACE chargée de toutes les tâches liées à ce réseau : conception, travaux, exploitation et location aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui le souhaiteront. Dès lors, chaque usager pourra engager sa propre démarche d'abonnement au Très Haut Débit auprès de ses fournisseurs d'accès.

Cette démarche répond à un double enjeu d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès aux services, pour les entreprises et les particuliers, et évite ainsi la fracture numérique.

Plus efficace que l'ADSL, plus puissante que le câble déployé à l'origine pour la télévision et pour lequel le Département, dans le souci d'absorber les disparités d'aménagement et d'assurer la cohésion et le développement numérique dans le Haut-Rhin, avait mis en place la DSP Haut-Rhin Télécom (HRT), la fibre optique offre un niveau de débit quasi illimité, peu altéré par la distance.

Devant ces performances, l'activité DSL de la DSP HRT ne cesse de décroître. Cette DSP doit prendre fin en 2021. Les modalités de reprise du réseau départemental seront étudiées en 2019.

1) Grands chiffres

- 450 M€ pour le premier Réseau d'Initiative Publique (RIP) ;
- 696 communes alsaciennes dont 326 haut-rhinoises bénéficieront du réseau ROSACE en tranche ferme avec autant de chantiers communaux ;
- 380 000 foyers (51 % de la population alsacienne), équipements publics et entreprises, sont concernés ;
- 13 000 km de fibres seront déployés ;
- 47 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) seront posés au terme du déploiement dont 22 dans le Haut-Rhin. 20 NRO haut-rhinois sont déjà posés. La pose de la totalité des NRO du Haut-Rhin sera une réalité d'ici fin 2018 (avril 2019 pour la totalité des 47 NRO alsaciens et une connexion au très haut débit pour tous d'ici à 2022) ;
- 140 entreprises, en grande partie alsaciennes, interviennent dans le déploiement ;
- 15 % minimum des heures travaillées au sein des sous-traitants sont réservées à du personnel en insertion, il est aujourd'hui en moyenne de 18 % pour le Groupement économique du projet ;
- 500 personnes seront embauchées à terme dans le cadre du déploiement par ROSACE, les sous-traitants et les actionnaires ;
- 100 000 heures de formation seront dispensées à travers 6 modules pour les différents métiers de la fibre optique dans le cadre d'une école de formation à la fibre optique ouverte à STRASBOURG dans le cadre du projet ROSACE ;
- 22 stagiaires peuvent être simultanément accueillis à ROSACE ;
- 30 ans : c'est la durée de la Délégation de Service Public (DSP) dont le délégataire est ROSACE, soit jusqu'en 2046.

2) Programmation des études et des travaux

D'une manière générale, les communes (recensement INSEE 2013) les moins bien couvertes (55 dans le Haut-Rhin) par l'internet (débit ADSL moyen inférieur à 2Mbit/s pour plus de 50 % des prises téléphoniques) seront raccordées en priorité.

Programmation prévisionnelle des travaux sur les 326 communes du Haut-Rhin (selon APS d'avril 2016) :

- phase 1 - avant avril 2019 : raccordement de 154 communes, dont les 55 communes déficitaires en débit internet ;
- phase 2 - avant avril 2022 : raccordement des autres communes.

Raccordement des communes

- **87 communes dont 36 prioritaires sont raccordées à la fibre au 15 novembre 2018 ;**
- la totalité des 55 communes prioritaires le sera avant avril 2019 ;
- la répartition des communes prioritaires par année sur les deux départements est la suivante : 70 % à avril 2018 et 30 % à avril 2019. Il y a un équilibre de déploiement entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Ventilation des prises en Alsace

La ventilation par prises entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin est la suivante :

- 44 % pour le Haut-Rhin (61 668 prises) ;
- 56 % pour le Bas-Rhin (78 553 prises).

3) Financement

Le contrat de concession conclu entre la Région et ROSACE prévoit une subvention publique globale de 163,9 M€ (36 % du total des investissements de la tranche ferme).

Après déduction des participations de l'Europe (FEDER) et de l'Etat (FSN), qui représentent 48,50 % du montant de cette subvention publique, les participations de la Région et des deux Départements s'élèvent comme suit :

Région	11 720 942 €	<i>7,15 % de la subvention publique attendue</i>
Département du Bas-Rhin	3 459 034 €	<i>2,11 % de la subvention publique attendue</i>
Département du Haut-Rhin	3 262 758 €	<i>1,99 % de la subvention publique attendue</i>

La participation financière forfaitaire des EPCI et/ou des communes (selon compétence) au projet Très Haut Débit Alsace a été arrêtée à 175 € HT par prise recensée lors des études d'avant-projet conduites en 2013-2014.

La convention financière 2016-2026 prévoit une participation du Département aux travaux de déploiement du THD Alsace de 427 452 € en 2019.

En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, l'inscription d'un crédit de paiement de 427 452 €.

B. Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport : études d'avant-projet sommaire (programme A293)

L'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise les collectivités à financer toute opération figurant dans les Contrats de Plan Etat-Région et toute opération dont la maîtrise d'ouvrage relève de l'Etat et de ses établissements publics.

Pour soutenir le projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, porté par SNCF Réseau, la Commission Permanente du 9 octobre 2015 a approuvé la convention de financement des études et de la concertation préalable à l'enquête publique relative à ce projet.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montants en € HT courants
État	315 000 €
Région Alsace	315 000 €
Département du Haut-Rhin	315 000 €
Mulhouse Alsace Agglomération	105 000 €
Confédération suisse (OFT)	1 750 000 €
Aéroport de Bâle-Mulhouse	500 000 €
INTERREG V Rhin supérieur	1 300 000 €
TOTAL	4 600 000 €

Dans le cadre de la clause de revoyure du CPER du Grand Est, le coût d'objectif de cette opération a été porté de 4,8 M€ pour intégrer le renforcement des études préalables. La ventilation précise de la participation départementale ainsi que celle des autres partenaires sera arrêtée par voie d'avenant à la convention financière et intégrée dans la révision du CPER Grand Est (en attente).

Une participation départementale de 10 400 € est attendue en 2019.

Il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses l'inscription, d'un crédit de paiement de 10 400 €.

C. Aérodrômes de COLMAR-HOUSSEN et de MULHOUSE-HABSHEIM (programmes A293 et A793)
--

1) Aéroport de COLMAR-HOUSSEN

a) Aide à l'investissement (A293)

Pour soutenir la poursuite de la mise aux normes et la réhabilitation d'installations et d'équipements de l'aéroport de COLMAR-HOUSSEN, un crédit de paiement de 100 000 € sont à prévoir en 2019.

Ce nouveau soutien s'inscrira au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport selon les articles L 1111-2 et L 1111-4 du CGCT, dans leurs versions issues de la loi NOTRe.

b) Aide au fonctionnement (A793)

L'activité de l'aéroport est principalement orientée vers « l'aviation sportive locale » qui représente plus de la moitié (sur la période 2009-2014) du total des mouvements (30 000 par an en moyenne). Ce constat fonde le maintien d'une aide départementale au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport selon les articles L 1111-2 et L 1111-4 du CGCT, dans leurs versions issues de la loi NOTRe. La part de l'aviation sportive locale est de 53,1 % et de 30,5 % pour l'aviation touristique. Le reste étant de l'aviation d'affaires.

A ce titre, une aide de 30 000 € est prévue en 2019.

2) Aérodrome de MULHOUSE-HABSHEIM

Le Département est membre du Syndicat Mixte de l'Aérodrome MULHOUSE-HABSHEIM (SYMA) aux côtés de m2A. Le montant de la contribution des membres, nécessaire à l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget, est calculé de la manière suivante :

- Département : 30 %
- m2A : 70 %

a) Aide à l'investissement (A293)

Le SYMA s'est engagé dans une stratégie pluriannuelle de développement visant à prévoir en investissement :

- à court terme :
 - o le réaménagement du bar-restaurant (avec DSP), des locaux des aéroclubs et des salles de réunion,
 - o la finalisation de l'aire de grand passage,
 - o le réaménagement des hangars.
- à moyen terme : l'implantation d'une zone d'activités de 10 ha, pour attirer des entreprises liées à l'aéronautique.

Ce programme d'investissements pluriannuel est estimé à 6 M€ HT.

La participation prévisionnelle du Département porte sur les seules opérations à court terme (en effet, conformément à la loi NOTRe et au regard de ses nouvelles compétences, le Département ne pourra plus s'engager dans le financement des projets à vocation économique). Elle est estimée à 240 000 € pour la période 2016-2019, soit 60 000 € par an.

L'inscription d'une autorisation de programme de 60 000 € et le crédit de paiement correspondant sont prévus en 2019 pour la poursuite du soutien départemental à ce projet.

b) Aide au fonctionnement (A793)

Un montant de 30 000 € est prévu pour 2019.

Il est proposé d'inscrire, en dépenses :

- ▶ **pour la section d'investissement, une autorisation de programme de 60 000 € et un crédit de paiement de 160 000 € ;**
- ▶ **pour la section de fonctionnement un crédit de paiement de 60 000 €.**

D. Prolongement de la ligne n° 3 du tramway de BALE jusqu'à la gare de SAINT-LOUIS (programme A293)
--

Dans le cadre du développement de l'agglomération trinationale de BALE, le prolongement de la ligne n° 3 du tramway de BALE jusqu'à la gare de SAINT-LOUIS constitue une étape importante dans l'amélioration de l'offre de transport sur l'ensemble de cette agglomération.

Ce projet, porté par Saint-Louis Agglomération en tant qu'autorité organisatrice des transports, a permis de prolonger la ligne de tram, dont le terminus se trouvait auparavant à BOURGFELDEN, sur une longueur de 3,5 km (dont 2,8 km côté français) pour aboutir à la gare de SAINT-LOUIS (côté Ouest).

La mise en service a eu lieu le 9 décembre 2017.

L'article L 1111-10 du CGCT autorise les collectivités à financer toute opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande. En outre, l'article L 1115-1 du CGCT permet au Département de soutenir toute action de coopération transfrontalière.

Dans sa séance du 24 juin 2016, l'Assemblée départementale a attribué à Saint-Louis Agglomération une contribution forfaitaire, non révisable et non actualisable, d'un montant de 3,5 M€ pour ce projet. Dans sa séance du 7 octobre 2016, la Commission Permanente a approuvé la convention financière afférente à cette opération. Il vous est proposé de solder ce dossier en 2019, pour un restant à payer de 3 100 000 €.

Il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 3 100 000 €.

E. Soutien aux investissements des Ports Mulhouse Rhin dans le cadre du CPER 2015-2020 (A293A)

Dans le cadre du volet « mobilité multimodale » du CPER 2015-2020, les ports rhénans ont été identifiés comme constituant un atout important dans la compétitivité et l'attractivité de l'Alsace.

Pour les projets portés par les Ports Mulhouse Rhin (PMR), l'aide du Département du Haut-Rhin est prévue à hauteur de 1,438 M€.

Projets

1. La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, exploitant des PMR jusqu'au 1^{er} janvier 2020, souhaite **aménager un terre-plein de sa concession portuaire du port de HUNINGUE**. L'aménagement du terre-plein, situé sur la commune de VILLAGE-NEUF, permettra aux PMR de développer leurs activités portuaires sur le Rhin et notamment sur une parcelle d'environ 7,8 ha afin d'en faire une plateforme de stockage de matériaux en vrac. Cette opération est estimée à 10,5 M€.
2. En complément, les PMR souhaitent aménager une zone additionnelle au hub vrac de l'Ile Napoléon, pour un montant de 1 M€.

Ces projets destinés à l'activité vrac se déclinent en trois phases distinctes :

Phases	Année	Coût prévisionnel
1 : site de Village-Neuf	2018	4,2 M€
2 : site de Village-Neuf et Ile Napoléon	2020	4,4 M€
3 : site de Village-Neuf et Ile Napoléon	2021	2,9 M€
		11,5 M€

La phase 1 a été financée par le Département en 2018 à hauteur de 525 183 €.

Des crédits de paiement à hauteur de 588 000 € sont nécessaires en 2019.

Il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 588 000 €.

F. LGV Rhin Rhône – branche Est (programme A293)

Par convention n° 2 du 7 décembre 2010, le Département s'était engagé à apporter une contribution de 1 203 400 € pour financer les études, les acquisitions foncières, les aménagements fonciers, les fouilles et diagnostics archéologiques, étant précisé que la contribution financière de chacun des 19 partenaires (dont l'Etat, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et SNCF Réseau) serait prise en compte dans la seconde phase de la branche Est.

Suite à l'obtention d'un financement européen de 3 287 187 € dans le cadre du Plan JUNCKER, la participation départementale a été ramenée de 1 203 400 € à 1 093 733 €. La part nette des versements effectués par le Département auprès de SNCF Réseau après déduction d'un remboursement de 83 333,13 € s'élève à 879 331 €.

Le respect de nos engagements appelle une inscription budgétaire de 43 749 € en 2019 (solde).

Il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 43 749 €.

G. Adhésion à l'association EAP EXPRESS (programme A693)

Le Département a été sollicité pour adhérer à l'association EAP EXPRESS qui a été créée en 2010 pour promouvoir la réalisation du raccordement ferré de l'EuroAirport aux réseaux ferrés français mais aussi allemands et suisses. Le lobbying autour de ce dossier est sa mission première. La cotisation pour 2019 devrait s'élever à 1 000 €.

Il est proposé, pour la section de fonctionnement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 1 000 €.

Pour la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication, la synthèse budgétaire du BP 2019 se présente ainsi :

	BP 2019 (Fonctionnement)			BP 2019 (Investissement)		
	Dépenses	Recettes	Solde net	Dépenses	Recettes	Solde net
Politique en faveur des routes (A01-A08)	7 708 000 €	800 000 €	6 908 000 €	43 270 000 €	4 088 000 €	39 182 000 €
Politique en faveur des grands équipements et infrastructures de communication	61 000 €	0 €	61 000 €	4 329 601 €	0 €	4 329 601 €
Total général	7 769 000 €	800 000 €	6 969 000 €	47 599 601 €	4 088 000 €	43 511 601 €

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Routes, de la Voirie et des Infrastructures lors de sa réunion du vendredi 12 octobre 2018.

Au vu de ce qui précède et au titre du Budget Primitif 2019, je vous propose :

- d'inscrire au titre du Budget Primitif 2019 pour la politique en faveur des routes :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 7 708 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 43 270 000 € et un total d'autorisation de programme de 42 282 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 800 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 088 000 € et un total d'autorisation de programme de 2 588 784 €
- de prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 du présent rapport ;
- d'inscrire au titre du Budget Primitif 2019 pour la politique en faveur des grands équipements et infrastructures de communication :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 61 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 329 601 € et un total d'autorisation de programme de 60 000 €
- de prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 3 du présent rapport ;
- d'autoriser le versement, au titre de 2019, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 140 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568 ;
- d'autoriser l'actualisation, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets à partir du 1^{er} janvier 2019, des taux de subvention des communes et EPCI, comme détaillés en annexe n° 4 du rapport ;
- d'approuver l'actualisation de la fiche rubrique « Amendes de police » telle qu'elle figure en annexe n° 5.
- de donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT